

Vers une baisse des aides PAC ?

Les discussions commencent à peine, et la PAC n'est pas le sujet prioritaire de l'Europe. Pour Samuel Féret, qui coordonne la réflexion d'associations et d'organisations non gouvernementales sur la PAC 2013, , difficile de prévoir l'issue des débats, mais globalement il sera difficile de maintenir le budget de l'agriculture.



Samuel Féret, coordinateur de la plate-forme PAC 2013, a fait le point sur les propositions de réforme de la PAC qui vont être discutées en 2012, lors de l'assemblée générale du Réseau agriculture durable (RAD).

Aujourd'hui il y a une seule certitude : ce qui guidera les décisions sur la PAC, ce sont d'abord la stratégie globale de l'Union européenne, "une croissance intelligente, verte, qui réduit la pauvreté et crée de l'emploi" et les négociations sur le financement global de l'Union européenne. Nul doute que les déficits publics pèseront cette fois plus lourd que les contraintes externes (OMC...). Autre nouveauté, le Parlement européen devient un acteur important dans les décisions de la PAC, mais au Parlement comme ailleurs, "ce sont les logiques nationales qui dominent, plutôt que les logiques de partis", indique Samuel Féret, coordinateur de la plate-forme PAC 2013.

Dans ce contexte, il faut être très prudent, juge donc Samuel Féret, qui est plutôt pessimiste sur la reconduction du budget européen : "vouloir conserver un budget de la PAC identique d'ici 2020, est-ce que c'est entendable ? La question sera peut-être : comment mieux utiliser l'argent de la PAC avec 30 ou 35% du budget communautaire au lieu de 43% en 2010".

La fin des DPU historiques prévue pour 2019, mais cela reste à discuter...

Les propositions présentées par la Commission ne sont donc aujourd'hui qu'une base de discussion.

La grande nouveauté de la PAC 2014 sera sans doute la fin des DPU historiques. Le projet actuel de réforme prévoit qu'au 1^{er} janvier 2019, tous les agriculteurs d'un même état, ou d'une même région (en fonction du choix de l'état membre) auront un DPU de base par hectare identique. Les Etats doivent prévoir dès 2013 les étapes pour parvenir à ce DPU de base unique pour tous au 1^{er} janvier 2019. Voilà pour le projet : certains états membres, dont la France, réclament davantage de délais pour la "convergence" des DPU.

Le nouveau système de paiement prévu pour remplacer le droit à paiement unique (DPU) à partir de 2014 se décompose ainsi :

- Droit à Paiement de Base (DPB)
- Paiement aux pratiques bénéfiques au climat et à l'environnement (30% de l'enveloppe totale des DPU actuels) : c'est la partie verdissement de la PAC
- Un paiement Jeunes agriculteurs (2% maximum de l'enveloppe totale)
- l'aide pour les Zones à contraintes naturelles (5% max.) : en complément de de l'ICHN actuelle (zones de montagne)
- les aides recouplées (5% ou 10 % voire 20% du maximum de l'enveloppe sous réserve d'approbation de la Commission européenne). "Autrement dit, note Samuel Féret, les paiements actuellement couplés en France, en particulier la PMTVA, pourraient le rester".

Pas de virage environnemental pour les DPU

Le verdissement de la PAC restera sans doute très modeste, puisque les pratiques bénéfiques au climat et à l'environnement se limitent actuellement aux trois suivantes :

- diversification des cultures : au moins trois cultures différentes, qui représentent au moins 5% et moins de 70% de la SAU (des dérogations sont prévues pour les systèmes herbe)
- maintien d'au moins 95% des prairies permanentes (définies comme des prairies de plus de 5 ans), avec une référence en 2014. La commission prévoit des dérogations dans le cas de "pratiques traditionnelles comme l'introduction dans

RECONDUCTION DE LA SFEI POUR LES SIGNATAIRES DE 2007...

Pour les agriculteurs ayant contractualisé un CAD ou une MAE en 2007, votre contrat arrive à terme en mai 2012.

Pour 2012, vous aurez la possibilité de poursuivre la MAE SFEI avec le même contrat jusqu'en 2014.

Les conditions de cette prolongation sont en cours de discussion au niveau national.

Une nouvelle programmation MAE débutera en 2014. Vous aurez alors la possibilité de poursuivre ou pas une mesure agro environnementale.

la rotation de prairies de plus de 5 ans".

- au minimum 7% de la surface agricole consacrée aux surfaces d'intérêt écologique.

Un schéma petit agriculteur est prévu : un forfait de 1000 € maximum remplacerait toutes les aides du premier pilier reçues. Les petits agriculteurs concernés sont surtout ceux du sud de l'Europe, ou des nouveaux pays adhérents.

Globalement la répartition des aides entre le premier et le second pilier de la PAC reste identique : 75%-25%. Sur le second pilier de la PAC, qui intéresse beaucoup les herbagers, le volet mesures agro-environnementales est maintenu : au moins 25% de l'enveloppe du second pilier doit y être consacrée. Les états membres sont encouragés à maintenir l'effort actuel de dépenses. Le problème est que le second pilier risque néanmoins de voir les cofinancements - obligatoires - des états membres à la baisse !

NATHALIE GOUÉREC, CEDAPA

Pour consulter les propositions des associations et des organisations non gouvernementales sur la PAC, consulter le site <http://www.pouruneautrepac.eu/>